



# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



## Territoire « zéro déchet, zéro gaspillage » Ville de Saint Pierre, territoire lauréat Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

### Description générale du territoire :

Structure porteuse : Ville de Saint Pierre

Collectivité lauréate de l'appel à projets zéro déchet ou TCSP :  oui  non

Nom et fonction du porteur de projet :  
Karine Claireaux, sénateur maire

Population : 5 676 habitants

Région : COM Saint Pierre et Miquelon



### Description générale et objectifs :

L'île de Saint-Pierre, dans l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, doit adapter sa gestion des déchets dans son contexte atypique lié à son positionnement géopolitique et à sa faible population. Sa grande force réside dans sa population jalouse de son cadre de vie et

désireuse de préserver un environnement exceptionnel. Elle se veut performante et exemplaire, tant sur les coûts que sur les objectifs de valorisation. Les actions envisagées visent à optimiser la gestion de déchets sur l'île, à mieux connaître les flux de déchets, à valoriser les matières organiques, à développer des filières locales ou exporter dans les filières régionales les matières recyclables.

Saint-Pierre se fixe comme objectifs de réduire de 80% les déchets ménagers résiduels mis actuellement en décharge, de 30% la production des DMA et de 15% les déchets du BTP. Elle mettra tout en œuvre pour avoir un taux de recyclage des DMA de 80%. Un volet énergétique sera également considéré au regard des volumes de bois et de carton qui permettrait de répondre, au moins partiellement, au besoin de chauffage des bâtiments publics.

### Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

L'instauration d'une politique de gestion des déchets passe par l'équilibrage de la TEOM, la mise en place du tri sélectif, l'instauration, d'une tarification incitative, la révision de l'organisation de la collecte en porte à porte, l'exploitation de la déchèterie en cours de construction, la valorisation des déchets des ménages et des entreprises.

Les actions phares portent sur 4 axes :

#### **Axe 1 : Monitoring**

Il s'agit ici, d'établir les standards de contrôle et de mesure de l'ensemble des flux de déchets en termes de qualité, de quantité et de provenance, par la mise en place de la pesée systématique et de caractérisations régulières.

#### **Axe 2 : Prévention de la production de déchets**

Cet axe regroupe l'ensemble des outils à déployer pour prévenir la production de déchets à la source, à destination des ménages, des administrations, des professionnels et des entreprises du BTP.

#### **Axe 3 : Gestion des déchets**

Déchèterie, collecte en porte à porte, tri sélectif, tarification incitative sont au cœur de la nouvelle politique de gestion des déchets de la commune.

#### **Axe 4 : Traitement des déchets**

La valorisation des déchets est indispensable au bon cheminement du projet et à l'adhésion de la population. Il s'agit de la phase de conditionnement des déchets recyclables et de leur valorisation au niveau local ou à l'export.

### Contact :

Christophe CAIGNARD, chargé de mission déchets,  
Ville de Saint Pierre, rue de Paris, BP 4213, 97 500 Saint Pierre, Saint Pierre et Miquelon  
[christophe.caignard@mairie-stpierre.fr](mailto:christophe.caignard@mairie-stpierre.fr), 05 08 41 95 20

### Site Internet du projet ou de la structure porteuse :

<http://www.ville-saintpierre.fr/>

